

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE L'UNIVERSALITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné, comme chacun le sait, que 1979 a été reconnue comme l'année internationale de l'enfant par les Nations Unies et que le 24 octobre, c'est-à-dire aujourd'hui, a été désigné comme la journée de l'enfant par les ministres de l'Éducation du Canada, je propose, appuyée par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre prie le gouvernement d'affirmer sans équivoque que les allocations familiales versées aux mères canadiennes pour leurs enfants demeurent universelles.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

PETRO-CANADA

L'UTILISATION DE L'EMPLACEMENT DU CLUB RIDEAU, DÉTRUIT PAR LE FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion sur une question urgente.

Je propose, appuyé par le député d'Outremont (M. Lalonde):

Qu'on construise sur l'emplacement du club Rideau détruit récemment, en face des édifices du Parlement à Ottawa, le siège social de Petro-Canada pour rappeler au gouvernement et aux Canadiens l'importance de cette société de la Couronne.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT LAZAR SOIT RENDU PUBLIC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose) je propose:

Que la Chambre se réjouisse de savoir qu'un document du gouvernement appelé rapport Lazar recommande des hausses appréciables de pensions ainsi que d'autres améliorations importantes. Étant donné que le bill sur la liberté d'accès à l'information sera présenté aujourd'hui, la Chambre demande au gouvernement de renoncer au secret, de rendre public immédiatement le rapport Lazar et de dire quand il a l'intention d'y donner suite.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

ON DEMANDE QUE LES GRANDS CHALUTIERS NE PÊCHENT PLUS DANS LA RÉGION 4T—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus de pêcher 6,000 tonnes métriques de morue dans la région 4T du Golfe Saint-Laurent à partir du 1^{er} novembre aura des effets néfastes sur la pêche aux crabes, parce que ces chalutiers vont détruire les fonds de crabes, je propose, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Cyr):